

LES RÉSERVES TEMPORAIRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

A Madagascar, la mise en place d'aires protégées marines se présente comme un moyen efficace de préserver ses zones marines et côtières face aux menaces que représentent la surexploitation des ressources par l'homme et les déséquilibres du changement climatique. Dans la région du Menabe, les pressions anthropiques telles que le défrichage de forêts de mangroves, l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques, l'usage des techniques de pêches destructives continues de se perpétuer, notamment en dehors et autour des aires protégées. Ces activités menacent les écosystèmes côtiers et la surexploitation de certaines zones entraîne une baisse des rendements de la pêche, alors que celle-ci constitue bien souvent la principale source de revenus pour les populations côtières. Dans ce contexte, la réserve temporaire est une initiative locale issue des communautés qui consiste à fermer une zone de pêche pendant plusieurs mois. Ce mécanisme de gestion des écosystèmes poursuit plusieurs objectifs : tout d'abord, il s'agit de préserver des ressources indispensables pour la sécurité alimentaire et économique des ménages. Outre la protection de la faune marine, les réserves permettent la régénération des mangroves, un écosystème primordial pour la protection des côtes et le cycle reproductif de nombreuses espèces. Enfin, les réserves temporaires constituent aussi un moyen efficace pour impliquer les communautés dans la gestion rationnelle et l'utilisation durable des ressources halieutiques. Le présent document de capitalisation vise à documenter les expériences réussies concernant le processus de la mise en place de trois réserves temporaires dans le Menabe (sites de Tomboarivo, Antsosa et Tsimandrafoza), en vue de diffuser auprès des acteurs concernés d'une part, et d'améliorer les stratégies d'interventions futures d'autre part.

Les réserves temporaires en (04) quatre phases :

De manière synthétique, la mise en place de réserves temporaires est composée de quatre grandes phases :

- 1. La consultation communautaire :** préalable à la mise en place de la réserve temporaire, la consultation des populations permet d'aboutir, de manière consensuelle, au choix du site (suivant les critères posés par les techniciens de l'Etat) ainsi que les dates de fermeture et d'ouverture. La participation des communautés à toutes les étapes de mise en œuvre constitue la base du processus, dans lequel les connaissances et expériences des hommes de la mer sont largement valorisées ;
- 2. La sensibilisation :** conduite d'hameau en hameau, la sensibilisation cible principalement les villages riverains de la réserve qui sont susceptibles de fréquenter la zone. Essentielle pour la réussite de l'action, la sensibilisation voit la participation de nombreux acteurs : les techniciens de la pêche et de l'environnement, l'OPCI et le représentant des communautés (généralement le président du VOI ou le président Fokontany) ;

3. La fermeture : cette cérémonie de fermeture de la réserve temporaire est marquée par le suivi stricte des rituels (*Fomban-drazana*), l'installation des plaques, l'élaboration et la validation du Dina, une convention sociale entre les communautés locales impliquant les règles coutumières et reconnue par les autorités. Le Dina reprend les responsabilités de toutes les parties prenantes et les modes de gestion et de gouvernance de la réserve

4. L'ouverture : cette dernière étape se focalise sur la rituelle, la désinstallation des plaques, la capture au chenal, le sondage effectué par les techniciens de la pêche et surtout l'évaluation de l'effort durant la fermeture en vue d'améliorer la prochaine saison de fermeture.

Des bénéfices multiples

Les réserves temporaires comme mécanismes de gestion communautaire des ressources halieutiques apparaît porteuse de nombreux bénéfices pour la communauté, aussi bien du point de vue économique, social, technique et environnemental :

- *Contribution dans la gestion de temps et des efforts des pêcheurs :* la période de fermeture annuelle de la réserve, qui dure deux à trois mois, permet de produire une quantité de poisson suffisamment grande que les communautés des pêcheurs sans exception peuvent tirer profit pendant les huit à dix mois restants de l'année. Il constitue donc un stock de poissons même pendant la période de soudure (système de conservation par séchage).
- *Contribution à l'amélioration des conditions de vies des communautés :* Lorsque la production augmente, des revenus des pêcheurs s'améliorent et les communautés ont les moyens d'améliorer leur condition de vie (santé, sécurité alimentaire, éducation, etc.).
- *Contribution à la gestion et protection des zones côtières :* Vue l'interdépendance de la vie aquatique et les mangroves, la réserve temporaire favorise la protection, la restauration et la reforestation des forêts de mangroves. Elle constitue également une politique locale qui contribue à la protection de la zone côtière.
- *Adaptation de l'activité des pêches aux effets du changement climatique :* La réserve constitue un lieu de refuge pour les poissons vis-à-vis des effets du changement climatique et ces déséquilibres.

Malgré ces avantages, des efforts restent à déployer pour améliorer l'avenir de la réserve temporaire. Entre autres choses, le respect des Dina, essentiel pour la réussite des réserves constitue un des aspects les plus sensibles. En effet, le Dina est une preuve de l'implication et de la participation des communautés, et constitue une forme de responsabilisation de ces communautés et un outil de gouvernance, mais les difficultés dans l'application de Dina sont le plus souvent constaté. D'une part, par peur de représailles et de l'insécurité dans les environs, les communautés n'osent pas dénoncer publiquement celui (ceux) qui a (ont) commis l'infraction. D'autre part, les accusations non fondées (bruits qui courent de bouche à oreille) sont aussi fréquentes durant les moments d'infraction. Ceci rend impuissants les membres du comité d'application du DINA en rendant peu efficace cet outil à disposition de la communauté.

L'amélioration progressive du climat de confiance et d'interdépendance au sein de la communauté dans la gestion des réserves pourrait se faire à travers l'organisation des communautés en coopérative ou association pour la Réserve temporaire, qui aurait comme objectif d'assurer une dynamique vertueuse de développement autour de la réserve et agir davantage sur la sensibilisation au respect des Dina et l'optimisation du système de sécurité.

La réserve temporaire est une initiative locale des communautés pour un élevage extensif des poissons dans le but d'augmenter la production de la pêche. Elle consiste à fermer une zone de pêche, la laisser se reposer pendant quelques mois jusqu'à son ouverture. Elle constitue également une alternative d'une pêche durable pour l'adaptation aux effets du changement climatique et surtout un moyen pour impliquer les communautés dans la gestion rationnelle et l'utilisation durable des ressources marines et halieutiques.

Les objectifs spécifiques dans la mise en place des réserves temporaires visent à assurer un stock de poissons pendant une période assez longue, d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés locales, augmenter le revenu des communautés et d'assurer la pérennité de l'activité de pêche.